

**DECISION RELATIVE A LA RENOVATION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE LA  
SALLE DE LA BRIQUETERIE ET DU CHATEAU DE BAC ST MAUR**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu de rénover une partie de la toiture de la salle de la briqueterie et du château de Bac-St-Maur ;

Vu la proposition reçue par la société DEF FINITIONS, au regard du prix et du délai ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société DEF FINITIONS (sise 336 rue du Moulin – 62840 SAILLY-SUR-LA-LYS) un devis relatif à la rénovation d'une partie de la toiture de la salle de la briqueterie et une partie de la toiture du château de Bac St Maur, pour un montant total de 1.080€ TTC.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 31 mars 2026

DEC 2026\_060

Le Maire,  
Pierre-Luc RAVET

